

- que les opérations internationales et les effectifs de promotion du commerce de l'Administration centrale soient rationalisés, les services outremer étant maintenus;
- que le Programme de développement des marchés d'exportation et le programme des foires commerciales soient limités aux petites et moyennes entreprises;
- que la participation du secteur privé à toutes les missions commerciales à l'étranger organisées par le gouvernement soit autofinancée;
- que le financement du Programme de promotion du commerce extérieur du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international soit consolidé;
- que certains fonds concessionnels du Compte du Canada soient remplacés par un accroissement des crédits non concessionnels offerts au titre du Compte;
- qu'une partie de notre budget d'aide publique au développement soit utilisée pour financer l'offre de crédits concessionnels au titre du Compte du Canada;
- qu'un lien plus solide soit établi entre l'aide et le commerce, par exemple en transférant la responsabilité du programme INC de l'ACDI au ministre du Commerce international, en améliorant les critères du programme et en prenant des mesures pour assurer un niveau accru d'activités de suivi pour le compte des fabricants canadiens;
- que le Service des délégués commerciaux renforce sa capacité de s'adapter à l'évolution rapide de l'environnement international, notamment en fournissant une meilleure formation aux agents dans les domaines prioritaires, en accroissant le nombre des échanges à court terme de cadres avec le secteur privé et les institutions financières internationales et en allongeant la durée des affectations.

Selon les calculs du Comité, la mise en application des 20 recommandations du rapport permettrait au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et à l'ensemble de l'appareil gouvernemental de réaliser des économies appréciables.

Le message global du Comité est fort clair : il nous faut mieux focaliser les programmes, rationaliser les opérations et mieux coordonner les activités entre les ministères et organismes fédéraux et provinciaux.

Le processus consultatif qui a produit l'Examen de la promotion du commerce international reflète l'engagement permanent du